LE PARRICIDE DE BÉTHUNE

Le meurtrier à l'instruction

Nous avons relaté en détails, l'horrible tragédie qui se déroula dans la nuit de lundi, rue de Souches, à Béthune, où le manœuvre de maçon, Rémy Coutelet, voyant sa mère menacée par son père, tua celui-ci d'un coup de couteau en pleine poitrine.

Ses déclarations

Le jeune manœuvre, qui fut placé sous mandat de dépôt et incarcéré à la maison d'arrêt, a subi un interrogatoire de M. Blanc, juge d'instruction, chargé de l'information judiciaire.

Encore en proie à l'émotion causée par la scène tragique dont il fut l'auteur un peu imprévu, Rémy Coutelet ne fit aucune difficulté pour reconnaître l'acte homicide qu'il a commis.

Devant le magistrat instructeur, il en précisa tout les détails. Son père, Aimable Coutelet, qui, à 20 h. 30, était encore au café des Houches, boulevard Voltaire, se prit d'une violente colère de voir son fils et sa femme venir le rechercher. A ce moment, Aimable Coutelet n'avait plus d'argent sur lui et c'est son épouse qui solda une somme de 6 fr. 50, qu'il redevait pour plusieurs apéritifs. Cela avait vexé Aimable Coutelet, et sa colère augmenta encore à cause d'une clef qu'il ne retrouvait plus.

A la maison, Coutelet continua à proférer des injures, maltraitant son épouse à qui il interdit d'aller se coucher sans avoir retrouvé la clef. Rémy Coutelet fut également l'objet d'injures et de menaces de son père, mais, a-t-il déclaré, il ne répondit pas, parce que son père ne le lui aurait pas permis. Rémy Coutelet s'était assis au bout de la table pour manger une tartine et son père gesticulait en levant les poings. Aimable Coutelet allait se précipiter sur sa femme, quand Rémy, craignant pour sa mère, se leva et avec le couteau qu'il avait en main, en frappa son père dans les circonstances que nous avons relatées.

La mère du jeune meurtrier n'a fait que confirmer les déclarations faites précédemment à M. Marouzé, commissaire de police, déclarations qui confirment celle de son fils.

Après son interrogatoire, Rémy Coutelet fut reconduit à la prison.

Détail à noter, de nombreux parents du jeune Coutelet, qui ont été entendus, se trouvent être unanimes à imputer tous les torts à la victime qui, s'enivrant journellement, faisait subir un continuel martyr aux siens.

Le magistrat instructeur interrogera prochainement plusieurs témoins.

L'EXTRAORDINAIRE HISTOIRE DU PORTEFEUILLE D'UN SOLDAT NŒUXOIS

PERDU EN AVRIL 1917 PENDANT UNE ATTAQUE A BERRY-AU-BAC, IL VIENT D'ÊTRE RESTITUÉ

Il y a quelques jours, M. Henri Beaussart, maire de Nœux-les-Mines, recevait la lettre suivante d'une personne habitant Le Vésinet :

« Monsieur le Maire,

» Je vous fais adresser par une tierce personne, comme paquet recommandé, un portefeuille ayant appartenu au chasseur François Bonnel, tué à l'ennemi, sur le pont de Berry-au-Bac, fin mars ou début d'avril 1917 (16e bataillon de chasseurs à pied). Chargé de vous faire parvenir ce portefeuille, je suis tombé gravement malade peu de temps après, et plus tard, par négligence coupable, craignant des commentaires que mon retard aurait pu susciter, je l'ai conservé par devers moi.

Je répare bien tardivement mon erreur et je prie la famille de François Bonnel de me le pardonner.

» Le portefeuille, ainsi que la famille pourra le constater par les papiers qui sont intacts, contenait un billet de 10 fr. que j'ai remplacé par un billet de 50 fr.

» Si par malheur la famille de François Bonnel s'était éteinte ou avait disparu, je vous serais reconnaissant de disposer de cette somme au profit d'une œuvre de bienfaisance à votre choix.

» Je vous remercie à l'avance et en m'excusant de garder l'anonymat, je vous prie, M. le maire, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués ».

M. François Bonnel, cultivateur garde-chasse, demeuran rue de Bruay, à Nœux-les-Mines, était bien à Berry-au-Bac en avril 1917. Il y fut blessé au cours d'une attaque pendant la nuit. En rampant pour gagner un poste de secours, il perdit son portefeuille. On juge de sa stupéfaction lorsqu'il fut appelé à la mairie ces jours derniers et qu'on lui remit son portefeuille qu'il considérait comme perdu depuis longtemps.

Les photographies et papiers étaient bien intacts, ainsi que l'annonçait la lettre.

M. François Bonnel, très heureux de la restitution de ses souvenirs, versa au bureau de bienfaisance le billet de 50 fr. qui se trouvait dans le portefeuille.

DES VICTIMES A DUNKERQUE DE DÉTOURNEMENTS COMMIS A BRIEY

Sur commission rogatoire émanant du Parquet de Briey, M. Pécard, juge d'instruction à *Dunkerque*, a entendu dans son cabinet, le directeur d'une agence maritime et un négociant.

Cette instruction ferait suite, car l'on garde au palais une absolue discrétion sur cette affaire, à de graves détournement commis à Briey par un huissier attaché à la Banque de France et qu'on a déjà écroué.

C'est comme victimes de cet officier ministériel que le directeur de l'Agence maritime en question et le négociant, ont été entendus.

LE SERVICE DES VOIES NAVIGABLES DU NORD ET DU P.-DE-C. A ÉTÉ TRANSFÉRÉ A L'ANNEXE DE LA PRÉFECTURE, A LILLE

Le service des Voies Navigables du Nord et du Pas-de-Calais qui se trouvait autrefois logé dans l'immeuble portant le numéro 153 du boulevard de la Liberté, à Lille et dont M. Héduy est l'ingénieur en chef, a été transféré depuis quelques jours au 4e étage de l'annexe de la Préfecture du Nord, situé également boulevard de la Liberté.

D'autre part, le service des Voies Navigables (arrondissement de Lille), dont l'ingénieur est M. Rousseaux, a été également transféré à l'annexe de la Préfecture (3e étage).

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 2 mars 1933. — Soleil : lever à 6 h. 34 ; coucher à 17 h. 33 — Lune : lever à 8 h. 22.

Aujourd'hui : Saint Jacob. — Demain : Saint Marin.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 1er mars 1933, à 18 h. : baromètre : 759 mm. 1 ; baisse depuis la veille, à 17 h. : 2 mm. 3 ; thermomètre : fronde, 7°1 ; minima, 1°4 ; maxima, 8°2 état hygrométrique, 80 ; hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 17 h. : néant ; direction du vent : sud-est ; force : modérée ; direction des nuages : pas d'observation ; état du ciel : couvert ; temps probable pour aujourd'hui : frais, quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps médiocre ; ciel se couvrant avec pluies intermittentes ; vent du secteur Est modéré ; minimum en hausse sur celui de la nuit précédente.

Un cultivateur tué par son cheval à Hautmont

Mardi matin alors que le marché d'Hautmont battait son plein, un cultivateur, M. Demartin Désiré, âgé de 63 ans, demeurant au Bois Georges, à Pont-sur-Sambre, était venu livrer ses produits comme chaque semaine, au marché et chez divers clients, il avait attaché son équipage dans la cour Flamme, située rue de l'Abreuvoir.

Sa tournée terminée il se mit en devoir de détacher son cheval et de ramener sa voiture, en tenant la bête par la bride, près du café, tenu par Mme Vve Chéret, situé au bas de la cour; soudain la jeune bête s'emballa entraînant le cultivateur.

Demartin de son côté, sentant le péril mit tout en œuvre pour retenir l'animal fougueux, mais arrivé au bas de cette cour, sous les yeux affolés de sa femme il dut lâcher prise et roula sous la bête de qui il reçut de nombreux coups de pied.

Le cheval n'en continua pas moins sa route seul et après s'être buté sur le mur de face, repartit d'un bon trot par la rue des Bateliers et ce n'est qu'après s'être précipité sur un second mur où il brisa les deux brancards de la voiture, que des témoins de la rapide scène parvinrent à le rejoindre.

Pendant ce temps, Demartin s'était relevé et avait réussi à gagner seul la porte du café Chéret se plaignant de douleurs internes. Le blessé fut immédiatement couché et il ne cessa de répondre aux lamentations bien pénibles de son épouse. Le docteur Guérillon mandé d'urgence, vint lui prodiguer les soins urgents que nécessitaient son état, mais peine perdue, le malheureux avait le foie écrasé.

Sentant sa dernière heure venir, Dumartin manifesta le désir de rentrer chez lui et l'ambulance mandée, procéda à son transport à Pont-sur-Sambre où ce ne fut qu'un cadavre que l'on plaça dans son lit.

Les funérailles de M. Demartin auront lieu samedi matin, à 8 h. 30, à Pont-sur-Sambre.

LA TOMBOLA DE LA C. N. DE SECOURS DES SOUS-OFFICIERS DE DOUANES

Voici la liste des numéros gagnants de la Tombola de la Caisse Nationale de Secours des Sous-Officiers de Douanes de France et des Colonies :

Le N° 182 gagne la salle à manger ;
— 69447 gagne le vélomoteur ;
— 18606 gagne la machine à coudre ;
— 5636 gagne une bicyclette Dame ;
— 91661 - une bicyclette Homme ;
— 29872 - appareil photographique.

5216	85450	98586	2609	466	21500	9435
29252	5185	47853	54861	83043	13293	40465
5023	15965	2067	24818	58904	84326	57378
91561	92589	62456	7168	1466	92295	43455
90180	97611	31283	92600	22695	42818	40076
52081	45253	43168	41545	52043	82203	25388
28120	83729	90148	42513	5428		

Les lots seront remis au siège social à partir du 1er mars 1933, tous les jours de 9 h. à midi, en ce qui concerne la région. — Pour les gagnants de l'extérieur, les frais d'envoi des gros lots seront à la charge du destinataire. Les autres lots seront envoyés gratuitement contre envoi de la somme de 2 francs pour les frais de recommandation et d'avis. — Les lots non réclamés dans les trois mois qui suivront le tirage seront acquis à l'œuvre.

UNE MANIFESTATION APRÈS LES FUNÉRAILLES D'UNE OUVRIÈRE, VICTIME DU TRAVAIL A TOURCOING

Nous avons relaté que samedi soir, la jeune ouvrière, Julia Zapaes, 21 ans, demeurant à Roubaix, rue de Lannoy, avait été gravement blessée par une courroie et transportée à l'hôpital de Tourcoing, dans un état désespéré. Malgré tous les soins les plus dévoués, elle succomba dans la nuit des suites d'une fracture du crâne.

Ses obsèques ont eu lieu hier, à Tourcoing et ont donné lieu à quelques incidents.

En effet, les sections textiles de la C. G.T.U. avaient décidé de suivre le convoi en groupe et de manifester dans la ville, le corps devant être conduit au cimetière de Roubaix.

A 15 heures, les manifestants, voyant qu'ils avaient été joués, se formèrent en cortège et parcoururent la rue Nationale précédés de quatre drapeaux rouges. Les forces policières, sous les ordres de M. le commissaire central et de MM. les inspecteurs Forceville et Boissot, les dispersèrent à plusieurs reprises ; un drapeau tombé à terre, fut ramassé par un agent et porté au poste. Réformés Grand'Place, les ouvriers y furent repoussés et définitivement dispersés par les policiers.

LE PROCHAIN JURY DE LA COUR D'ASSISES DU NORD

Voici la liste des jurés appelés à siéger à la session ordinaire des Assises du département du Nord qui s'ouvrira le lundi 3 avril 1933 à 11 h. 30, au Palais de Justice de Douai, sous la présidence de M. le Conseiller Detraux.

Jurés titulaires. — 1. Jean-Baptiste Millet, voyageur de commerce à Saint-Waast ; 2. Simon Vallée, rentier à Rousies ; 3. Adolphe Coroenne, chef magasinier à Denain ; 4. Omer Dehaut, rentier à Tourcoing ; 5. Victor Tarel, rentier à Tourcoing ; 6. Louis Bourgoin, cordonnier à Condé-sur-Escaut ; 7. Paul Laigle, employé à Hellemmes ; 8. Pierre Droulers, propriétaire à Petite-Forêt ; 9. Jules Jardez, électricien, à Fiers-Lille ; 10. Victor Wallerand, rentier, à Bousois ; 11. Lucien Leveque, mécanicien à Maretz ; 12. Victor Archange, négociant à Valenciennes ; 13. Alfred Heneau, rentier à Wallers ; 14. Isidore Raux, officier en retraite à Anzin ; 15. Paul Messing, rentier à Lomme ; 16. Gustave Delfolie, propriétaire à Marcoing ; 17. Florimond Delvaux, retraité à Marpent ; 18. Henri Tricot, cultivateur à Thivencelles ; 19. Emile Six entrepreneur à Roubaix ; 20. Alexandre Baert, bandagiste à Lille ; 21. Louis Godron, cultivateur à Grande-Synthe ; 22. Henri Lemahieu, rentier à Locs ; 23. Désiré Wettelet, employé à Sin-le-Noble ; 24. Alfred Fortes, retraité à Wignehies ; 25. Auguste Coquelet, propriétaire à Le Quesnoy ; 26. Maurice Seloose, cultivateur à Wambrechies ; 27. Charles Lecomte, directeur honoraire de l'hôpital de Tourcoing ; 28. Auguste Lefranc, industriel à Estaires ; 29. Charles Canler, ingénieur à Lille ; 30. Marie Wautrin, assureur à Lille ; 31. Gustave Barbet, instituteur en retraite à Haspres ; 32. Alexandre Beghin, propriétaire à Aubers ; 33. César Piat, rentier à Roubaix ; 34. Fénelon Perus, retraité à Guesnain ; 35. Arsène Douay, rentier à Cambrai ; 36. Lucien Cornette rentier à Malo-les-Bains.

Jurés supplémentaires. — 1. Léon Thiroloix, retraité à Douai ; 2. Paul Raverdy propriétaire à Douai ; 3. Pierre Duthilleul, propriétaire à Douai ; 4. Gaston Pagnier, employé à Douai.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE MASSON
Consultez le GUIDE MASSON
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 9.51) — Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

MORT D'UNE HÉROINE ROUBAISIENNE

Une brave ouvrière roubaisienne, Mme Jules Lefebvre, née Valentine Roels, âgée de 43 ans, est décédée hier mercredi, en son domicile, 3, rue de la Guinguette, à Roubaix.

Cette modeste et laborieuse femme avait joué au cours de la grande guerre un rôle actif en faveur des Alliés.

En 1915, alors que son premier mari, M. Albert De Ny venait de tomber, frappé à mort sur le front de Champagne, à Bruxelles elle était arrêtée pour espionnage en faveur des Alliés. Elle devait être condamnée à mort, tandis qu'un de ses parents, M. Albert Scholiaert, pour complicité, était puni de 15 années de prison.

Mme Lefebvre ne fut cependant pas exécutée. Sa peine fut commuée en dix années de travaux forcés et elle fut envoyée en Allemagne où elle connut l'héroïne anglaise Miss Cavell.

Les souffrances qu'elle endura portèrent un grave préjudice à sa santé et elle obtint à son retour en France une pension d'invalidité.

La défunte était titulaire des médailles de la Reconnaissance Française et Belge, de la Croix de Léopold et de la médaille des Prisonniers civils.

Ses obsèques seront célébrées samedi, à 14 h. 30, en l'église Saint-Joseph.

Halle Filipo, 1/2 kg, café 7.50, Gruyère 6 f.

Un homme a reçu un coup de couteau

Au cours de la journée de mardi, M. Auguste Gresse, 23 ans, marchand de légumes, demeurant dans un baraquement érigé rue Bourdaloue, se trouvait dans l'estaminet « Au Prado », situé boulevard de Beaurepaire. Il eut une discussion assez orageuse avec un marchand de toiles, Jacob Uzeler, 27 ans, domicilié 27, rue Lannes.

A bout d'arguments et emporté par la colère, ce dernier aurait frappé, d'un coup de couteau à la joue gauche, son antagoniste, qui fut assez sérieusement touché.

Toutefois Gresse a déposé une plainte pour coups et blessures entre les mains de M. Fischer, commissaire de police du 5e arrondissement, qui a ouvert une enquête. Après avoir reçu les soins d'un docteur, la victime fut admise à l'hôpital « La Fraternité », où on déclara que son état ne présentait nullement le caractère de gravité que l'on avait craint tout d'abord.

La « CERVOISE », la nouvelle bière de la BRASSERIE COOPÉRATIVE DE MONS-EN-BARŒUL, sera la bière de Café par excellence ; fine, forte, digestive, elle conviendra aussi bien à la consommation familiale, mais en bouteille seulement.

Il y en aura pour tout le monde à partir du 15 Avril prochain.

Pous les Cafés, elle sera vendue au prix initial de 105 frs. l'hecto pression, sous déduction d'une première ristourne de 10 frs. à la livraison.

Une forte ristourne de fin d'année ramènera ce prix à un niveau qui n'aura jamais été atteint pour une qualité pareille.

En litres, prix initial.... Frs 1.15
Moins première ristourne » 0.10
A la livraison ..... Frs 1.05
Ristourne importante à fin d'année.

UN ACCROCHAGE

Une légère collision s'est produite, à 10 h. 45, face au numéro 17 de la rue du Vieil-Abreuvoir. Une auto, pilotée par M. Pierre Plaisaits, bijoutier, rue Montgolfier, 14, à Paris (3e), s'est accrochée avec une voiture hippomobile que conduisait M. Jules Vanbelleghem, marchand de quatre saisons, domicilié 1, rue Choiseul, à Roubaix.

Dégâts matériels de part et d'autre.

EMPLOYÉ

Jeune homme 16 à 17 ans, connaissant dactylographie, demandé de suite pour bureau à Roubaix. Ecrire au journ. 45 r. de la Gare en indiquant références et prétentions.

AUTOMOBILISTES EN DÉFAUT

Pour avoir laissé leur voiture automobile en stationnement sans éclairage, procès-verbal a été rédigé à la charge de MM. Marcel Guilbert, 114, rue de la Gare ; Georges Lucas, impasse Malibeau, à Nantes (Loire-Inférieure); Louis Droulers, bonnetier, 93, rue de la Gare.

UNE EXPOSITION D'ART PHOTOGRAPHIQUE

Le Comité de l'Amicale Photo, organise pour dimanche 5 mars, une journée d'exposition des œuvres de ses sociétaires. Le succès de cette manifestation artistique apparaît dès maintenant comme des plus certains étant donné la haute tenue des photographies présentées et dont la plupart d'ailleurs ont été primées lors des concours de 1932. Cette exposition se fera au siège de l'A.P.R. 161, Grande-Rue ; elle sera ouverte de 10 à 19 h. sans interruption ; ajoutons que l'entrée en est absolument libre et gratuite pour tout le monde.

NOMINATIONS CHEZ LES PERCEPTEURS

Par arrêté du Ministre des Finances en date du 20 février 1933, ont été nommés à équivalence par application des dispositions de l'article 65 du décret du 25 août 1926 hors classe : M. Pochon, percepteur hors classe à Hirson, à la perception de Saint-Pol-de-Leon (Finistère). — M. Dewaele, percepteur de 1re classe, 2e échelon à Desvres, à la perception d'Hondschoote 1re classe, 1er échelon. — M. Bain, percepteur de 1re classe 1er échelon, à Gisy-le-Verger, à la perception de Louvigne-du-Désert (Ille-et-Vilaine). — M. Silvestre, percepteur de 1re classe 1er échelon à Vermand (Aisne), à la perception de Sancoins (Cher). — M. Fotlet, percepteur de 1re classe 1er échelon à Hondschoote, à la perception de Saint-Martin-de-Re.

Par arrêté du Ministre des Finance en date du 20 février 1933, ont été nommés percepteurs hors classe : M. Laplassotte, percepteur de Thiviers (Dordogne), à la perception d'Hallulin. — M. Galley, percepteur d'Etrechy (Cher), à la perception de Deevres. — M. Villain, percepteur de Saint-Port-sur-Gironde (Charente-Inférieure), à la perception d'Englefontaine. — M. Choquet, percepteur de Saint-Georges-du-Vièvre (Eure), à la perception de Baisieux. — M. Cornillie, percepteur d'Urcel (Aisne), à la perception de Quesnoy-sur-Deûle en remplacement de M. Legardes, admis à faire valoir ses droits à la retraite. — M. Carlier, percepteur de Nourard-Franc (Oise), à la perception d'Oisy-le-Verger. — 2e classe 1er échelon : M. Bourghis, chef de service de 2e classe, à la perception de Boulogne-sur-Mer, à la perception de La Neuvilleroy (Oise). — 3e classe : M. Saillard, percepteur de Regnauville, à la perception de Thérouanne.

Dimanche prochain, tirage de la tombola antituberculeuse

L'administration municipale nous prie de rappeler que le tirage de la grande tombola du timbre antituberculeux aura lieu dimanche 5 mars à 10 h., sur le perron de l'Hôtel de Ville.

COSTUMES sur mesure, 2 ens. Haute nouveauté. En réclame 375
HERREMAN, 52, r. Gde-Chaussée, Lille

LA FÊTE DES ANCIENNES ÉLÈVES DE L'ECOLE PRATIQUE DE JEUNES FILLES

La fête organisée par l'Association Amicale des Anciennes Elèves de l'Ecole Pratique, dimanche, obtint cette fois encore, un très grand succès.

Nous donnons ci-dessous la liste des heureuses lauréates de la fête costumée :

Ont été mises hors concours : Mlles Gransir Renée et Maton Hélène.

Ont obtenu : 1er prix : Mlles Thérin Marthe, Valiety Gabrielle, Woutera Blanche (ex æquo).

2e prix : Mlles Deladerrière Renée, Delory Julienne, Meyer Anna, Meyer Simonne, Vanhoule Renée, Verhaeghe Denise (ex æquo).

3e prix (ex æquo) : Mlles Haedrich Reymonde et Hazebrouck Lucette.

4e prix (ex æquo) : Mlles Lauwerier Stella, Meirissonne Marcelle, Scotet Madeleine.

Les prix pourront être retirés au siège de l'école, dès aujourd'hui.

L'Huile de Table des Chartreux

Ne vous trompe pas, qualité parfaite Prix moins cher et ne vous fait pas payer la prime.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DE ROUBAIX-LANNOY ET LEURS CANTONS.

Il s'est formé au sein de ce groupement un comité des fêtes chargé d'organiser un concert de gala au profit du sanatorium mutualiste de Sailly-lez-Lannoy.

Ce concert aura lieu à l'Hippodrome-Théâtre de Roubaix, le jeudi de l'Ascension, 25 mai, en matinée, avec le gracieux concours de la « Cecilia Roubaisienne », du Cercle dramatique des Mutilés, de l'Harmonie Mutuelle de Croix et de différents artistes en renom de la région.

Des cartes seront mises en vente prochainement et nul doute que le public sera de cœur avec eux qui se dévouent pour lutter contre ce terrible fléau qu'est la tuberculose.

INTERRUPTION DE LA CIRCULATION « RUE DES CHAMPS »

En vue de l'exécution des travaux de prolongement de l'égout de la rue des Champs jusqu'à la rue de la Gare, il y a lieu de prendre toutes mesures utiles afin de prévenir tout accident et faciliter ainsi l'exécution desdits travaux. A cet effet, M. le Maire a pris l'arrêté suivant :

« La circulation des voitures et cycles de toutes sortes est interdite du 2 mars au 8 avril 1933 inclus, dans la rue des Champs (partie comprise entre l'établissement municipal de baine et la rue de la Gare). »

LES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'EPARGNE

Au cours de la période du 21 au 26 février, les opérations suivantes ont été enregistrées :

Roubaix. — Mardi : 148 versements pour la somme de 281.583 fr. contre 122 remboursements pour la somme de 297.134 fr. 39. — Mercredi : 136 v. pour 182.108 fr. contre 111 r. pour 349.564,44. — Jeudi : 160 v. pour 216.967 fr. contre 113 r. pour 342.210,01. — Vendredi : 93 v. pour 237,674 fr. contre 83 r. pour 244.947,03. — Samedi : 216 v. pour 316.856 fr. contre 131 r. pour 216.905,62. — Dimanche : 167 v. pour 202.698 fr. contre 63 r. pour 122.031,35.

Lanney. — 14 versements pour 22.360 fr. contre 1 remboursement de 1.000 fr.

Croix. — 6 versements pour 7.260 fr. contre 1 remboursement de 200 fr.

Wattrelos. — 12 versements pour 7.250 fr. contre 5 remboursements pour 6.401 fr.

Leers. — 10 versements pour 8.735 fr. contre 1 remboursement de 410 fr.

Soit au total : 966 versements pour la somme de 1.485.491 fr. contre 631 remboursements pour la somme de 1.580.804 fr. 44.

ADMINISTRATEURS DE LA SEMAINE. A **Roubaix** : MM. Dupont, Valentin, Her, Lambert. — A **Lanney** : M. E. Mory. — A **Croix** : M. Decottignies. — A **Wattrelos** : M. R. Lebrun. — A **Leers** : M. Pottier.

La baisse des Allocations Familiales dans l'Industrie Textile

UNE PROTESTATION DES SYNDICATS LIBRES

M. Louis Blain, secrétaire de l'Union des Syndicats libres de Roubaix-Tourcoing, nous communique :

« Les Syndicats Libres ont été particulièrement émus de la modification du régime des Allocations familiales établi par le Consortium de l'industrie Textile, qui est entré en application depuis le 1er mars. Déjà précédemment, les Syndicats Libres étaient intervenus auprès du Syndicat patronal de la Métallurgie et auprès du Syndicat des Peigneurs, pour maintenir à un taux convenable les Allocations familiales, surtout en ce qui concerne les familles nombreuses.

» Regrettant particulièrement les deux précédents plus haut cités, les Syndicats Libres sont également intervenus ces jours derniers auprès du Consortium de l'Industrie Textile la mesure qui vient d'être prise, atteignent le plupart des familles nombreuses de notre région. Cette décision ne peut d'ailleurs influencer l'établissement des minima légaux, puisque ceux-ci doivent être établis dans chaque département et, s'il y a lieu, dans chaque catégorie professionnelle, aux taux pratiqués au moment de la promulgation de la présente loi par les Caisses de Compensation déjà agréées (article 74 C). Or, la loi a été promulguée le 11 mars 1932.

» Un rapide examen permet de juger des pertes subies par la nouvelle réglementation qui vient d'entrer en vigueur. Par mois, à raison de 25 jours de travail, sans chômage. Une famille de :

2 enfants touchera	60 fr.	au lieu de	87.50
3 — —	140 fr.	—	250 fr.
4 — —	190 fr.	—	375 fr.
5 — —	270 fr.	—	500 fr.

» Nous croyons d'autre part que la Caisse de Compensation du Consortium ne peut réaliser ainsi qu'une très faible économie, inférieure, sans doute à 1 %, des salaires, sans influence réelle par conséquent sur le prix de revient des produits. Mais, par contre, les nouvelles bases d'allocations familiales vont aggraver sensiblement la misère qui sévit dans de nombreux foyers, déjà atteints par des baisses de salaires, par le chômage et souvent aussi grevées de loyers élevés ou de lourdes charges résultant de la petite propriété ouvrière.

» Si nous prenons l'exemple d'un ouvrier moyen gagnant 150 fr. par semaine complète, nous obtenons les ressources suivantes, si cet ouvrier a trois enfants : Salaire 150 fr. ; Allocations familiales (4.40 x 6) 26 fr. 40 ; Total : 176 fr. 40.

» Si, nous enlevons de ce total un loyer hebdomadaire estimé à 25 fr. il restera 149.50 pour nourrir et habiller cinq personnes.

» Si cet ouvrier chôme deux jours par semaine, ce qui est un cas assez commun, les ressources seront les suivantes :

» Salaire 100 fr. ; Allocations 17 fr. 60 ; Total 117 fr. 60. Les dépenses de loyer étant soustraites, il restera 117 fr. 60 moins 25 fr. égale : 92 fr. 50.

» On comprend que la situation de beaucoup de pères de famille chômeurs partiels est plus malheureuse encore que celle des chômeurs complets émargeant aux Fonds Officiel de chômage.

» Nous regrettons particulièrement que, dans sa réglementation nouvelle, le Consortium de l'Industrie Textile n'ait pas tenu compte de la situation spéciale des familles où la mère demeure au foyer, question qui a fait l'objet de nombreuses campagnes de personnalités ou de groupements familiaux. Cette disposition, parce que non prévue par la loi, n'aurait pas pu influencer l'établissement des minima légaux.

Les travaux de la Grand'Place de Roubaix sont activement poussés

Il y a une quinzaine de jours, nous avons annoncé, que la circulation Grand'Place, ne répondant plus aux exigences actuelles, allait subir d'importantes modifications qui aurait pu, toutefois, être réalisées depuis longtemps.

Voici en quelques mots, en quoi se résume la grande question du jour : « la création d'un sens giratoire » ou si l'on veut s'exprimer plus simplement « d'un mouvement tournant ». Cela aura pour premier résultat d'éviter tout croisement de véhicules face à l'Hôtel de Ville, et de ce fait, écarter toute possibilité d'accident.

Ce sera bientôt chose faite. Les travaux sont poussés avec une activité digne d'éloge et tout est mis en œuvre afin d'en terminer, au plus tôt, avec cette modification.

En ce qui concerne les refuges, on peut dire que leur achèvement n'est plus qu'une question d'heures, car leur pavage touche à sa fin.

Il avait été question également de marquer visiblement sur la chaussée le chemin à suivre par les usagers de la route. On s'en occupe également et, depuis mercredi matin des ouvriers « plantent » une ligne de clous face à la mairie afin de délimiter le lieu de stationnement des voitures et le sens dans lequel elles devront obligatoirement se diriger.

Et maintenant, voici le point le plus important pour la circulation nocturne : la signalisation. A ce sujet, il faut remarquer que la municipalité ne néglige rien pour assurer le maximum de sécurité. Des bornes lumineuses seront posées aux endroits les plus importants.

A GAUCHE : On procède à l'entrée de la rue du Maréchal Foch, à la pose d'une borne lumineuse, tandis qu'on voit, A DROITE, un ouvrier plaçant les clous qui délimiteront le parc d'autos.

La première d'entre elles a été placée hier à l'extrémité gauche du refuge du tram D-I. Il s'agit d'une colonne octogonale dont quatre faces seront éclairées. Cette borne, d'une hauteur d'un mètre vingt cinq environ, est surmontée d'un chapiteau également octogonal, débordant de dix centimètres et portant sur chaque face une flèche lumineuse de teinte verte. Un éclairage approprié très visible ne permettra aucune confusion et, automatiquement, les automobilistes suivront le parcours imposé.

Donc, sou peu, tout sera parfait au point de vue circulation Grand'Place et la ville de Roubaix n'aura plus rien à envier aux grandes agglomérations.

DEMOLITIONS

BOIS -- TUILES -- MATERIAUX

A vendre, quantités de Madriers, Bastings, 5/4, Planchers, 7/9, Achelins, Portes, Fenêtres, Cloisons, Placards, Lambris, Glaces miroir, Escalier droit et tournant, Carrelages, Pierres, Seuils, Appuis de chassis, Lavabo complet pour coiffeur, Bois à brûler et tout autres matériaux provenant de démolitions, à vendre à l'état de neuf et dans les meilleures conditions. S'adresser sur le chantier : coin des rues de la Gare et de l'Hospice à Roubaix ou à l'Entreprise de Démolitions

RAYMOND VANDECASTEELE
81, Rue du Fresnoy, ROUBAIX — Téléphone 45.50
Toujours de grosses quantités de Briques, Craons et Cassons en disponible.
Ouvert aussi le dimanche matin.

Sociétés et Comités

GROUPE FRATERNEL JEAN DELMULLE. — Ce soir jeudi, répétition générale à 19 h. 30 au local.

UNION DES MAITRES ARTISANS. — Aujourd'hui jeudi de 18 à 19 h. 30, permanence au Café Pendore, 28, rue Pauvrée.

HARMONIE « DES ANCIENS SOLDATS FRANÇAIS ET ALLIÉS ». — Vendredi à 20 h., répétition générale obligatoire pour les musiciens, tambours et clairons. — A 19 h. 30, paiement des cotisations mutuelles.

CHORAL NADAUD, Société Nationale. — Ce soir jeudi à 20 h., au siège, répétition générale sous le direction de MM. Dupuis et Pernon.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

FOOTBALL-ASSOCIATION

CLUB DE SUPPORTERS : **Allez Excelsior.** — Réunion mensuelle le 6 mars 1933 au Café Decae, angle des rues de l'Alma et du Fontenoy pour la **Section du Fontenoy** : Dispositions à prendre pour le banquet.

GYMNASTIQUE

LA ROUBAISIENNE. — Demain vendredi, à 20 h., au local, ter concours de classement pour les gymnastes de la section de Concours de la Fête Fédérale d'Angoulême.

Les épreuves imposées sont : préliminaire, barre fixe, barres parallèles, lancer du poids et saut en hauteur. Les membres du Comité rempliront les fonctions de jurés.

En vue du prochain concours individuel du 2 avril, les répétitions auront lieu pour tous les pupilles deux fois par semaine, les mardi à 19 h. et jeudi à 18 h. 45.

TIR

UNION RÉGIONALE DES SOCIÉTÉS DE TIR RÉDUIT. — La distribution des prix du dernier concours (championnat d'Automne), individuel, qui s'est tiré fin 1932, dans le stand des Carabiniers de Croix, aura lieu dimanche 5 mars à 11 h. au siège de cette Société, rue des Ogiers à Croix, sous la présidence d'honneur de M. H. Vandaele, président d'honneur de l'U.R.S.T.R. et M. Parsy, vice-président, président par intérim. Les prix étant au choix, comme d'habitude, les tireurs primés sont priés d'être présents à l'heure exacte.

NATATION

DE GRANDES FÊTES DE NATATION A ROUBAIX

La Fédération Française de Natation et de Sauvetage, donnera le samedi 11 mars, en soirée, et le dimanche 12 mars en matinée, de grandes fêtes de Natation à Roubaix.

Voulant aider de sa propagande la reprise d'activité du Swimming-Club de Roubaix, qui fête cette année son 25e anniversaire, et montrer au public roubaisien un spectacle sportif digne du bel établissement de bains dont la municipalité a doté ses administrés, elle a convoqué pour ces réunions les meilleurs nageurs, plongeurs, joueurs de water-polo, qu'elle compte parmi ses membres.

Au programme sont inscrits les plus grands noms de la natation française qui compte plusieurs recordmen du monde dans les épreuves de vitesse et de demi-fond.

En water-polo, jeu toujours apprécié du public, les meilleures formations de Club et les joueurs sélectionnés de Paris, Nice, Marseille, Colmar, Tourcoing, disputeront entre eux plusieurs matches et un des meilleurs clubs belges viendra donner la réplique à nos joueurs.

Une sélection de nageuses françaises montrera au public que la natation est un sport que la femme pratique avec élégance.

Le Comité organisateur forme le vœu de voir ces réunions donner le goût de la natation aux familles roubaisiennes pour que la belle piscine de la rue des Champs soit fréquentée assidûment par le grand public sportif de la région.

PING-PONG

LE TOURNOI DE ROUBAIX DE PING-PONG

Le Ping-Pong Club du Nord qui a pris pour mission de donner une impulsion nouvelle au sport du ping-pong, organise, sous les auspices du Comité du Nord de Tennis de table, un tournoi qui s'intitulera officiellement « Le Tournoi de Roubaix ».

C'est la première compétition officielle de ping-pong, mise sur pied à Roubaix. Ce sera aussi l'un des plus importants tournois qui aura été organisé à ce jour dans le Nord.

Les meilleurs joueurs du Nord participeront au tournoi, mais la formule est telle qu'elle permettra à tous les joueurs d'y figurer honorablement. Deux coupes, offertes par le Ping-Pong Club du Nord et par M. Robert Barthélémy, récompenseront le gagnant du tournoi et le joueur non classé qui obtiendra les meilleurs résultats.

Les épreuves, ouvertes à tous les joueurs licenciés, se disputeront les samedi 18, dimanche 19 et lundi 20 mars dans la salle du P.P. C.N., 41, rue de l'Epeule, à Roubaix.

Le droit d'engagement est fixé à 10 fr. par joueur ; les engagements seront reçus par M. R. Barthélémy, 74, Bd de Paris, à Roubaix, jusqu'au samedi 11 mars à minuit.

Les joueurs qui ne posséderaient pas de licence et voudraient prendre part au tournoi, peuvent s'en procurer au Ping-Pong Club du Nord ou à tout autre club affilié à la Fédération du Nord de Tennis de Table.

UNE ASSEMBLÉE DU MUTILÉS-PING-PONG-CLUB

La jeune et déjà vitale section de Ping-pong de